

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent pour toute prestation souscrite par le client, qu'il soit professionnel ou particulier, auprès de la société Kresko Solutions.

Toute signature de contrat spécifique vaut également acceptation des présentes conditions générales de vente, remises lors de la signature de tout contrat.

La société Kresko Solutions se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment

Dans ce cas, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de commande du client.

2. MODALITÉS D'INTERVENTION

CONFIDENTIALITÉ :

Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, savoir-faire, et données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

Cas particulier du coaching :

Les entretiens individuels de coaching sont totalement confidentiels.

La réussite du processus de coaching résultant pour partie de cette confidentialité, le détail des objectifs et des résultats obtenus à l'issue du coaching, ne sera évoqué qu'avec l'accord préalable du (des) Coaché(s).

Toutefois, dans le cas où la prestation de coaching n'est pas souscrite par le Coaché lui-même mais par l'entreprise du Coaché, une note de synthèse du déroulé des séances de coaching pourra être communiquée au Mandant, si celui-ci en fait la demande.

La nature des éléments constitutifs de cette note de synthèse sera entendue entre les 3 parties (le Coach, le Coaché et le Mandant) préalablement au démarrage du processus de coaching.

NON-EXCLUSIVITÉ:

Il est convenu que le présent contrat n'est assorti d'aucune clause d'exclusivité réciproque entre les parties, ce qui n'empêche pas de respecter les obligations de confidentialité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE:

Tous les supports, de quelque nature que ce soit, utilisés pour les prestations de formation et les entretiens de coaching relèvent du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. La reproduction de tout ou partie de ces supports (sous forme papier et/ou numérique) est formellement interdite sauf autorisation expresse de Kresko Solutions.

Toute violation de ces droits peut entraîner des poursuites civiles ou pénales.

Cas particulier des prestations de formation réalisées en sous-traitance:

Kresko Solutions n'est aucunement tenu de communiquer ses supports de formation à l'organisme ou l'entreprise commercialisant les dites prestations de formation.

Les dits supports de formation sont et restent la propriété de Kresko Solutions.

26 rue André Huot - 51510 Fagnières SARL au capital de 3000€- RCS de Châlons en Champagne - SIRET N° 752 009 977 00014

CGV-160704 Page 1 / 3



DROITS ET DEVOIRS:

La société Kresko Solutions :

- est attentive aux usages, à la culture, aux contraintes et au contexte de l'organisation (entreprise ou collectivité) dans laquelle elle intervient,
- s'engage à une complète confidentialité des échanges (secret professionnel).

Les parties contractantes :

• s'engagent à respecter leurs engagements sur les dates et horaires convenus, à être ponctuelles et, pour les prestations de coaching, respecter la périodicité des entretiens et rendez-vous.

Toutefois, en cas de contrainte forte, les rendez-vous de coaching et de conseil pourront être déplacés avec un délai de prévenance minimum de 48 heures et les prestations de formation avec un délai de prévenance minimum de 15 jours ouvrables.

Le cas échéant, les frais de déplacement, repas et hébergement engagés par Kresko Solutions (prépaiement et/ou réservation) pour une date donnant lieu à replanification par le client, seront intégralement refacturés au client.

Le client:

• est le seul habilité à prendre des décisions concernant son entreprise et reconnait sa responsabilité quant aux décisions prises. Le client ne peut aucunement rechercher la responsabilité de Kresko Solutions pour un éventuel gain manqué ou une éventuelle perte de chiffre d'affaires.

MÉTHODES ET OUTILS:

Les outils et les méthodes utilisés le sont au service de l'accompagnement souscrit par le client. Ils restent la propriété exclusive de Kresko Solutions et ne peuvent en aucun cas être dupliqués et/ou utilisés sans autorisation écrite formelle préalable de Kresko Solutions.

Cas particulier du coaching :

Les méthodes et outils sont utilisés en fonction de chaque coaching et suivant les situations rencontrées.

Ils ne sont pas, en eux-mêmes, une garantie de la réussite du coaching.

3. REMUNERATION ET CONDITIONS

REMUNERATION:

Sauf modalités particulières définies dans les contrats, les rémunérations mentionnées dans les contrats s'entendent hors frais de déplacement, de repas et d'hébergement éventuels, qui seront remboursés sur justification et à partir du siège social de Kresko Solutions, situé à Fagnières (51).

CONDITIONS:

Les règlements s'effectuent par virement à réception de facture selon les conditions de facturation définies dans le contrat.

Tout retard de paiement génèrera constitution d'intérêts qui seront calculés sur la base du montant de facturation TTC.

Sauf modalités particulières définies dans les contrats, le taux des pénalités de retard s'appliquant est de 15%.

4. SUSPENSION:

Chacune des deux parties contractantes pourra demander à l'autre partie par lettre recommandée avec AR, la suspension de l'exécution des interventions prévues par le contrat et ce jusqu'à ce que la cause invoquée soit disparue.

26 rue André Huot - 51510 Fagnières SARL au capital de 3000€- RCS de Châlons en Champagne - SIRET N° 752 009 977 00014

CGV-160704 Page 2 / 3



Les causes invocables sont :

- Grève dans les locaux où a lieu la prestation
- Sinistre des locaux où a lieu la prestation
- Arrêt maladie et/ou accident du bénéficiaire d'une prestation dans le cas d'une prestation individuelle

Lorsque la demande émane du client, cette suspension ne peut excéder 30 jours, délai au-delà-duquel le contrat est réputé s'appliquer de nouveau.

La suspension des interventions prévues par le contrat ne libère cependant aucunement le client de ses obligations de règlement des factures en cours.

Les versements des différents règlements interviendront donc aux échéances prévues.

5. FORCE MAJEURE:

Chacune des deux parties contractantes pourra faire valoir, par lettre recommandée avec AR, la force majeure pour les motifs suivants :

- Guerre
- Epidémie
- Catastrophe naturelle

Le client ne pourra aucunement faire valoir cette clause pour résilier le contrat.

Faire valoir cette clause de force majeure vaudra suspension de l'exécution des interventions prévues par le contrat jusqu'à ce que la cause invoquée soit disparue.

La suspension des interventions prévues par le contrat ne libère cependant aucunement le client de ses obligations de versement de règlement.

6. RESILIATION:

Sauf indication contraire des parties, tout contrat souscrit par le client auprès de Kresko Solutions peut être dénoncé avec préavis de 30 jours par lettre recommandée avec AR.

Si la résiliation est effectuée à l'initiative du client, la résiliation ne deviendra effective qu'après acquittement par celui-ci des factures couvrant le service déjà réalisé ou démarré ainsi qu'une pénalité de rupture de contrat de 20% du montant TTC de la rémunération totale qui aurait été perçue si le contrat avait été mené à son terme.

En outre, le client s'engage à remettre à Kresko Solutions, dans un délai de 7 jours, tous les outils et documents, quel qu'en soit le support (papier et/ou numérique), qui lui ont été remis dans le cadre du déroulé de ce contrat.

7. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige relatif à ce contrat, opposant l'entreprise Kresko Solutions à un client professionnel, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Châlons-en-Champagne, même en cas de demande incidente, ou de pluralité de défendeurs.

26 rue André Huot - 51510 Fagnières SARL au capital de 3000€- RCS de Châlons en Champagne - SIRET N° 752 009 977 00014

CGV-160704 Page 3 / 3